

+ PAUL BERTRAND
MEMBRE
DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE TIBÉRINE

9091

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
BUREAU DU DÉPÔT LÉGAL
DEPOSIÉ EN FRANCE
25 FEV 1952
N^o. 6503



ATAVIS ET ARMIS

Histoire
des
Chevaliers - Hospitaliers
de
Saint-Lazare

ÉDITIONS
DU CHANCELIER
18, RUE SÉGUIER, 18
PARIS
MCMXXXII

45

HISTOIRE
DES
CHEVALIERS-HOSPITALIERS
DE
SAINT-LAZARE

H^o 2 l 10
40

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

HISTOIRE :

Les relations de la France et du Luxembourg sous les trois derniers Capétiens directs (1316-1327). Extrait de la Science Historique. Paris, 1926.
Hors commerce.

L'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en Orient. Son passé. Son présent.
Ouvrage honoré d'une bénédiction apostolique de S. S. le Pape Pie XI;
médaillon de vermeil de la Société Nationale d'Encouragement au Bien.
Edition de la Société Archéologique de France, Paris 1927, avec deux
planches hors texte. *Epuisé.*

ETUDE LITTÉRAIRE :

Edmond Teulet; la poésie à travers la chanson, avec une préface de M.
André Dumas, président de la Société des Poètes Français. Editions
E. D. I. T., Paris 1928, avec planches hors texte et nombreuses illus-
trations. 12 fr.

THÉÂTRE :

Douce France, pièce en deux actes et en vers. Edition de la Revue des In-
dépendants. Paris 1915. *Epuisé.*

Savoir vivre, saynète en prose. Edition de la Revue des Indépendants, Pa-
ris 1916. *Epuisé.*

Madame de Sévigné, pièce en un acte et en vers. Edition de la Revue Na-
tionale, Paris 1927, avec une planche hors texte.

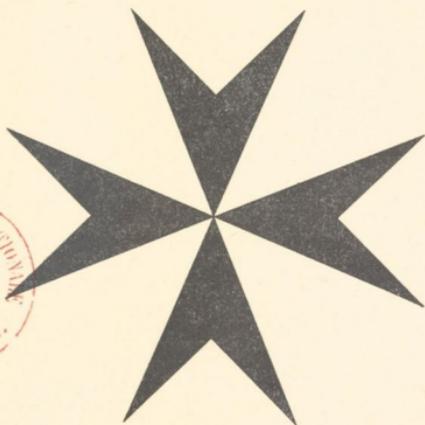
Pour Jeanne d'Arc, pièce en trois actes et en vers. Editions E. D. I. T.,
Paris 1928.

POÈMES :

Poèmes et chants de la guerre. Toulon 1914. *Epuisé.*

Ode à l'Italie. Edition de la Revue Nationale, Paris 1919. *Epuisé.*

PAUL BERTRAND
MEMBRE
DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE TIBÉRINE



ATAVIS ET ARMIS

Histoire
des
Chevaliers - Hospitaliers
de
Saint-Lazare

ÉDITIONS
DU CHANCELIER

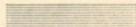
18, RUE SÉGUIER, 18

PARIS

MCMXXXII

IL A ÉTÉ TIRÉ
DE CET OUVRAGE
200 EXEMPLAIRES DE BIBLIOPHILES
SIGNÉS PAR L'AUTEUR
ET NUMÉROTÉS DE 1 A 200
ET
800 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 201 A 1.000
SUR PAPIER H. L. T.
FABRIQUÉ SPÉCIALEMENT PAR LES PAPETERIES DE MONTÉVRAIN
CES 1.000 EXEMPLAIRES CONSTITUENT
L'ÉDITION ORIGINALE

EXEMPLAIRE N°



*Ouvrage publié par les soins
de la Délégation magistrale
de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem
75, rue Blanche, Paris (IX^e)*



PORTRAIT DE L'AUTEUR

(EN UNIFORME DE CHEVALIER DE L'ORDRE)

INTRODUCTION

En 1927, j'ai publié un petit volume intitulé « L'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en Orient. Son passé, son présent », dans lequel était exposé ce que j'avais pu recueillir sur l'histoire et sur la survivance de cette institution. Ecrite assez rapidement après quelques mois de recherches, cette étude était loin de constituer une œuvre complète et, en la relisant maintenant, je suis le premier à en reconnaître les lacunes et les insuffisances.

Telle qu'elle était, elle valut à son auteur les plus précieuses satisfactions. Une spéciale bénédiction apostolique de S. S. le Pape Pie XI vint immédiatement me récompenser de l'effort fourni et, quelques mois plus tard, la Société Nationale d'Encouragement au Bien décernait à mon livre sa médaille de vermeil. Enfin, en peu de temps, le tirage s'épuisa et je fus appelé à préparer une nouvelle édition.

Je ne pouvais, en effet, me contenter de faire remettre sous presse le volume tel qu'il avait paru. Quatre années de nouvelles recherches dans les bibliothèques et les dépôts d'archives, la communication de documents inédits ou peu connus m'ont amené à compléter et, sur certains points, à rectifier les renseignements contenus dans ce livre. D'autre part, on me demandait de ne plus limiter mon travail à la vie orientale de l'ordre et de mettre en relief son établissement et son développement à travers les différentes régions du monde latin.

Voici donc ce nouveau volume, qui est autre chose qu'une nouvelle édition de l'ancien. Aussi, en renonçant à utiliser en sa faveur les suffrages reçus pour le premier, je crois loyal de le présenter sous un titre plus large, plus ample : *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Lazare*.

Ce n'est pas l'ouvrage définitif que les amis de l'Ordre pourraient désirer et que j'eusse souhaité écrire. Bien des documents sont encore à dépouiller, bien des textes à commenter, bien des livres à consulter. Que le critique veuille bien aller aux Archives Nationales se rendre compte du nombre des cartons contenant des papiers relatifs à l'Ordre ; à la Bibliothèque

Nationale, parcourir les volumes imprimés ou manuscrits parlant des Hospitaliers, et qu'il se dise que, si j'avais lu, la plume à la main, tous ces papiers et tous ces recueils, cela n'aurait pas suffi. Pour parler d'une institution qui peut revendiquer un passé de plus de deux mille ans, au moins à titre de tradition légendaire, il serait nécessaire de revoir l'histoire générale de ces vingt siècles, afin de pouvoir passer des guerres des Macchabées au règne du czar Paul I^{er} de Russie.

Je viens d'écrire le mot : tradition légendaire. L'ouvrage de 1927 s'était volontairement tenu en dehors de la légende et même des traditions; le présent livre, dont le programme est plus vaste, n'a pas cru devoir les repousser. Si j'ai eu à cœur de détruire certaines affirmations erronées, ayant trouvé la preuve de la confusion commise, j'ai cru avoir le droit de reproduire certains récits anciens, en indiquant leur source, sachant que souvent, derrière cette apparence fabuleuse, se cache un fait réel, parfois déformé. Peut-être quelqu'un, plus lucide et plus instruit que moi, découvrira un jour ce fait à travers cette ombre, comme j'ai eu moi-même le bonheur, en pénétrant dans quelques-unes de ces traditions, d'entrevoir, en même temps que leur origine, le fragment précieux d'histoire autour duquel elles se sont formées.

C'est ainsi que, perçant l'imprécise tradition qui fait d'un Jean Hercan, ou Horcan, le premier chef de l'Ordre, j'ai pu, grâce à une antique description de Jerusalem, retrouver le fait, c'est-à-dire l'ouverture du sépulcre de David par le Prince des Prêtres, Jean Hyrcan qui, avec l'or qu'il en retira, construisit le premier hôpital de Jerusalem. C'est ainsi que, dans le Jean de Chypre qui est indiqué comme son successeur, j'ai pu, sans trop m'avancer, reconnaître l'archevêque Jean qui, au VI^e siècle, monta sur le siège pontifical, occupé jadis par saint Lazare lui-même.

Légende que ces noms, mais rendons grâce à nos prédécesseurs de les avoir transmises; sans leur transcription, peut-être naïve, comment aurions-nous eu la curiosité de les creuser ?

Tradition fabuleuse que la présence de saint Basile le Grand à la tête des Hospitaliers de Saint-Lazare ; mais si nous l'avions systématiquement ignorée, aurions-nous aussi énergiquement affirmé les origines orientales de l'Ordre que, rapprochées de cette tradition, les Assises du Royaume de Jerusalem nous montrent avec clarté ?

Et d'ailleurs, quel critérium adopter pour rejeter formellement telle ou telle tradition. La fondation du couvent de Seedorf par le roi Baudouin le Lépreux nous paraît une légende ? Soit. Mais la charité héroïque d'un saint Elzéar de Sabran, d'une sainte Elisabeth de Hongrie, appartient-elle à la fable ou à l'histoire ?

Et lorsque nous voyons, dans les temps récents, la déformation et même l'ignorance quasi complète d'événements que nous savons certains,

nous éprouvons un respect particulier pour ces miettes de l'histoire que le demi-savant qualifiera d'un mot dédaigneux. Quel est l'historiographe des ordres chevaleresques qui a signalé l'installation, en Russie, de l'ordre de Saint-Lazare sous le règne de Paul I^{er} ? Et, faute de ce récit officiel ou officieux, les historiens des siècles futurs devront-ils écarter du pied le fait réel, en le traitant de fable ?

Respectons les traditions. Certes, nous devons les examiner en historiens, mais cet examen ne comporte aucun rejet *a priori*, aucun mépris. Respectons les traditions, aimons-les. Sans elles, bien des fragments d'histoire, que nous pouvons encore admirer, ne seraient plus qu'une poussière invisible.

*
**

On remarquera que je me suis plus étendu sur la vie externe de l'Ordre que sur sa vie interne. Ce que j'ai étudié, en effet, c'est son développement, son extension. D'autres nous montreront, un jour ou l'autre, l'évolution de ses règles, l'organisation de ses léproseries et de ses couvents ; j'ai préféré rechercher la survivance de l'institution elle-même et découvrir, çà et là, à travers les pays d'Europe, les maisons qui portaient son nom ou se recommandaient de son autorité.

Je ne me suis pas perdu, non plus, en longues dissertations sur la description de sa croix ou de son costume. C'est, en général, ce que l'on trouve le plus aisément dans les ouvrages de vulgarisation, au moins pour les périodes assez rapprochées de la nôtre. Aux énumérations de pièces de vêtement, de croix et d'armes, j'ai préféré, quand cela était possible, le court croquis qui en dit plus long, surtout quand le croquis est ancien.

*
**

L'illustration de ce livre a, en effet, été l'objet de mon attention la plus tenace. Si j'ai cru pouvoir utiliser, malgré leur caractère dénué d'authenticité, certaines gravures extraites d'ouvrages déjà anciens, comme ce merveilleux combat de chevaliers sous les murs de Jerusalem, ou ce pittoresque personnage « habillé à la turque », j'ai recherché les documents qui ont survécu : plans d'Acre, quittance, fragment des monuments de Saint-Antoine de Grattmont.

Pour les portraits, notamment, j'ai préféré aux figures de fantaisie les documents contemporains ; ainsi, pour saint Elzéar de Sabran, j'ai cru qu'un fragment de son mausolée était plus intéressant que les images de dévotion reproduites dans des livres de piété. Je ne doute pas de l'accord unanime sur ce point. Il m'a paru convenable, toutefois, lorsqu'un membre de l'Ordre a été représenté orné des insignes de son rang, de lui donner la préférence. Tel est le cas pour divers personnages du XVIII^e et du XIX^e siècles, en particulier pour Louis XVIII, que Drouais, dans un tableau trop peu

connu, a peint dans son splendide costume de grand-maître. C'est ainsi qu'au Louis XVI classique, j'ai substitué le dessin de Ch. Eisen, qui le représente, jeune grand-maître, portant au cou la croix des Hospitaliers de Saint-Lazare.

*
**

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont bien voulu m'aider dans mon travail de recherches. Une pensée émue sera d'abord pour un disparu, le marquis de Fournier de Bellevue, chevalier, qui m'a transmis d'intéressants renseignements. Parmi les vivants, je remercierai tout spécialement Monseigneur l'archimandrite Démeter de Ser Leo, prélat de l'Ordre, Messire Fonteny, chapelain, le marquis de l'Eglise de Ferrier de Félix, le marquis de Digoine du Palais, le vicomte de Pompery de Couvrelles, le commandeur des Courtils de Bessy, tous membres de l'Ordre, qui ont bien voulu apporter leur pierre au monument modeste que j'ai entrepris d'édifier.

Une gratitude toute spéciale est due à S. Exc. Mr. Charles Otzenberger-Detaille, qui, chevalier de l'Ordre en 1911 et membre du Conseil en 1926, Surintendant Général en 1929, s'est consacré avec zèle au développement de cette institution, qui m'a vivement stimulé et encouragé à publier ce livre, auquel il s'est intéressé dès le début, et qui m'a communiqué de nombreux renseignements.

*
**

Etait-il bien nécessaire, au fond, de consacrer tant de peines et tant de pages à cette histoire alors que, dans notre ère antinobiliaire, l'attention paraît s'écarter de semblables institutions ? Ne faut-il pas laisser s'éteindre l'activité de ces survivances d'un passé lointain et s'effacer jusqu'à leur souvenir ?

Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, loin de dédaigner le passé chevaleresque, notre siècle en recueille passionnément les vestiges. Loin de mourir, les instituts de chevalerie donnent des marques d'une vie nouvelle, même dans les républiques démocratiques, comme en témoignent de nombreux exemples; et si parfois, souvent même, une confusion se produit dans l'esprit du public entre un ordre chevaleresque et une décoration, nous devons de notre mieux faire ressortir leur différence essentielle, malgré la ressemblance apparente qui, à certains égards, existe entre les marques extérieures de ces deux institutions.

Quant à l'Ordre de Saint-Lazare lui-même, il mérite plus que les quelques pages publiées à son sujet dans les livres de vulgarisation. Depuis l'ouvrage classique de Gautier de Sibert (1772), qui a inspiré plus d'un siècle plus tard, celui d'Eugène Vignat (1884), et en dehors d'intéressantes

monographies et de quelques recueils que je citerai, un seul livre d'ensemble, vraiment sérieux et neuf, œuvre de recherche et d'érudition, peut être nommé, celui de M. René Petiet (1914). Mais, limité en principe à la France, trop dédaigneux peut-être des antiques traditions qu'on retrouve à l'origine de chaque ordre, il a en outre arrêté son histoire à 1788, se fiant à la doctrine officielle sur cette question, ce dont il serait injuste de lui faire grief.

Il est vraiment curieux de voir les vicissitudes de cet ordre, maintes fois sur le point de disparaître, et tout à coup reprenant une vie intense en se transformant. Combien de fois a-t-on déploré sa mort ou s'en est-on réjoui, aussi bien au XVI^e siècle qu'au XIX^e siècle, pour constater, quelque temps après, que la mort n'avait été qu'apparente.

Rarement aussi vit-on une institution chevaleresque rencontrer autant d'hostilités et animer, par contre-coup, autant de dévouements. Combien de jalousies, combien d'ambitions déçues ont essayé de le blesser ou de l'achever. Dépouillé de ses biens à plusieurs reprises, il a survécu dans la pauvreté; attaqué dans son prestige, il s'est relevé et s'est justifié par de nouveaux services; atteint dans ses prérogatives, il a chaque fois rencontré de hautes et précieuses amitiés qui lui ont donné un lustre encore plus éclatant.

Dans l'ouvrage de Gautier de Sibert, j'ai relevé, à la date de décembre 1665, cette phrase :

« Déjà, une cabale de gens malintentionnés voyait avec des yeux jaloux l'avancement des desseins du marquis de Nérestang; déjà même, on avait fait parvenir à Sa Majesté des mémoires secrets pour lui donner des idées désavantageuses d'un institut de chevalerie qu'elle honorait de sa protection et qui s'attirait la considération du public autant par son zèle que par l'utilité de ses vues. »

En substituant au marquis de Nérestang un autre nom, en remplaçant un titre par un autre, ne croirait-on pas que cette phrase s'applique à des événements très récents ?

La réponse de l'Ordre fut, l'année suivante, ses glorieux exploits maritimes, plus éloquente que tous les plaidoyers.

C'est vraiment une chose admirable que la force de résistance, la persistance d'un idéal chevaleresque; même aux époques où le mot de chevalerie semble devoir n'évoquer que de la poussière et de la cendre, des dévouements s'éveillent à ce seul nom, et, quand des mains paraissent fatiguées ou découragées de tenir le flambeau, de nouveaux chevaliers viennent offrir leur force nouvelle, leur jeune ardeur. Et, à travers les siècles, le même idéal se transmet avec le même nom, tour à tour protégé ou ignoré par la puissance publique, mais toujours aimé et vénéré par ceux qui savent quels services peut provoquer, quels zèles peut animer la croix de sinople que les Hospitaliers de Saint-Lazare ont adoptée comme signe de leur affiliation.

Aussi je ne doute pas que, plus tard, un chercheur voudra faire connaî-

tre à ses contemporains le passé de cet ordre toujours subsistant. Si mon livre peut, à ce moment, lui servir, je n'aurais pas complètement manqué à ma tâche. Mais, dès à présent, je souhaite que nombre d'historiens et d'archéologues, amateurs ou professionnels, consacrent une partie de leur activité au passé proche ou lointain de l'Ordre et nous fassent connaître la vie de ses membres, infirmiers dévoués ou soldats vaillants.

Et je ne serai nullement déçu ou jaloux si le titre même de mon livre est rejeté dans l'oubli par le succès de nouveaux ouvrages plus savants, plus complets, mieux composés. Le seul fait de les avoir peut-être suscités sera pour mon effort actuel la meilleure des récompenses, mon unique désir étant de faire connaître une institution que je crois utile et bienfaisante et dont l'histoire a été trop souvent ignorée et, plus souvent encore, déformée.

Bien qu'il s'agisse ici exclusivement d'histoire et non d'apologétique, je déclare, en ce qui concerne les miracles, les révélations et le titre de saint ou de bienheureux attribué à tel ou tel personnage, me soumettre absolument aux décrets du Pape Urbain VIII, voulant qu'en toutes choses, du reste, les décisions du Saint-Siège Apostolique soient la règle suprême de ma foi.

Paris, en la fête de saint Lazare, 17 décembre 1931.

PAUL BERTRAND.

PREMIERE EPOQUE

LES HOSPITALIERS DE SAINT-LAZARE EN ORIENT
DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA CHUTE
DU ROYAUME LATIN DE JERUSALEM (1291)

I

LES HOSPITALIERS DE SAINT-LAZARE DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'À LA PRISE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS (1098)

JEAN HYRCAN. — Le premier grand-maître de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem (1), indiqué par l'Armorial manuscrit de l'Ordre (2), est Jean

(1) Nous devons, au début de ce travail historique, déclarer que, sous le nom d'ordre de Saint-Lazare ou d'Hospitaliers de Saint-Lazare, il faut entendre, non une seule institution immuable et se perpétuant, mais une succession de divers organismes, différents quant à leurs règles, leur recrutement, leur situation juridique, mais se constituant avec les traditions du précédent, avec ses débris, parfois dans la même maison. Sans parler de l'hôpital établi à Jérusalem par Jean Hyrcan et des confréries d'Hospitaliers aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous devons distinguer :

1° Jusque vers 1115, une communauté de moines infirmiers, de race orientale, soumis aux règles de la vie basilienne et se consacrant à soigner les malades et, plus spécialement les lépreux;

2° Jusque vers 1253, une milice de chevaliers lépreux soumis à la règle dite de saint Augustin;

3° Jusqu'en 1489, un ordre de religieux, à la fois chevaliers et hospitaliers, soumis à la même règle et placés sous la dépendance des souverains pontifes;

4° Jusqu'en 1608, un ordre chapital et indépendant;

5° Jusqu'à la Révolution française, une société nobiliaire et militaire privilégiée, possessionnée et protégée par l'autorité royale;

6° Enfin, de nos jours, une association indépendante et internationale de gentilshommes et personnes vivant noblement, s'occupant d'œuvres bienfaitantes et s'intéressant à l'Orient chrétien.

Il en est de même dans l'histoire d'autres ordres.

2) Bibliothèque Nationale, département des manuscrits, fonds français 23135. Il a été rédigé en 1775 et est dû au chevalier Dorat de Chameulles.

Horcan. L'armorial ajoute « descendant, selon quelques-uns, de la race des Macchabées » en lui attribuant les armoiries suivantes « d'or à la montagne de sable, chargée d'une ancre d'argent en pal ».

L'ouvrage intitulé « Mémoires, règles et statuts de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, par L. P. C. D. M. », qui est le plus ancien livre entièrement consacré à cette institution (il fut publié en 1642 à Lyon, chez Antoine Allier), nous donne le même renseignement : « Jean Horcan, nous dit-il, était descendant de la race des Macchabées. » (Page 23.)

Gautier de Sibert ne donne à son sujet aucune précision de date, se contentant de dire dans son « Histoire des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem » (3), que Jean Hircan était supérieur de l'Ordre avant l'arrivée des princes chrétiens en Asie.

La tradition attribuant à ce Jean Horcan ou Hircan la qualité de fondateur est très antérieure à la publication de ces ouvrages et même à l'invention de l'imprimerie : une description de Jérusalem, faite en 1151, précise ainsi l'emplacement de l'hôpital de l'Ordre de Saint-Lazare :

« En dehors des murs de Jérusalem, entre la tour de Tancrede et la porte Saint-Etienne, l'Hôpital des Lépreux, que l'on raconte avoir d'abord été institué par Jean Hircan, prince des Juifs, avec l'argent qu'il avait retiré du sépulcre de David. »

Ces diverses indications nous permettent d'identifier ce Jean Hircan. Il ne peut s'agir, en effet, que du prince de la race des Macchabées (dynastie des Hasmonnéens), du fils du célèbre Simon Macchabée, du Jean Hircan qui, avec le titre de Prince des Prêtres ou Grand Sacrificateur, régna sur le peuple juif de l'an 135 à l'an 105 avant l'ère chrétienne.

La Bible, dans le Livre des Macchabées (livre I, chapitre XVI, versets 23 et 24), nous parle très brièvement de son règne, disant seulement :

« Le reste de la vie de Jean, ses guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le soin qu'il eut de rebâtir les murailles de Jérusalem, et enfin tout ce qu'il fit pendant son gouvernement, est écrit au Livre des Annales de son sacerdoce, à commencer depuis qu'il fut établi Prince des Prêtres en la place de son père. »

Les Annales ont disparu, mais le livre apocryphe des Macchabées (et par apocryphe, il faut entendre qu'il n'a pas le caractère de livre sacré, tout en constituant un témoignage historique) nous donne un détail qui concorde avec la tradition que nous venons de citer :

« On dit — rapporte ce texte — qu'Hircan ouvrit un trésor amassé par quelques-uns des successeurs de David et que, après en avoir pris une grande somme d'argent, il y laissa une pareille quantité et le referma de la même

(3) Paris, 1772, in-4°, p. 134.

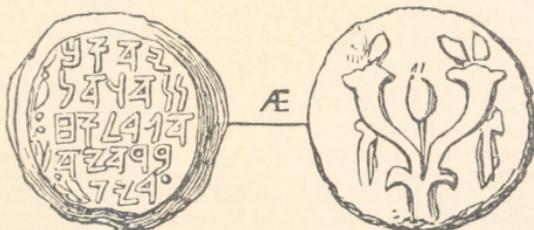
manière qu'il était auparavant. Il employa cet argent à relever les murs de Jérusalem, à faire subsister ses troupes et à procurer à son peuple toutes sortes d'avantages et d'utilités » (Livre IV, chapitre XXI, versets 12 et 13).

On croit d'ailleurs que c'est dans les Annales du Sacerdoce de Jean Hyrcan que l'historien Josèphe a pris ce qu'il en rapporte dans son Histoire des Antiquités juives. Cet historien raconte que le roi de Syrie Antiochus VII, pour se venger de la victoire que Simon Macchabée avait remportée sur ses généraux, entra en Judée avec une grande armée et alla assiéger Jean Hyrcan à Jérusalem. Il ajoute que « ce grand sacrificateur, pour l'obliger à se retirer, fit ouvrir le sépulcre de David qui avait été le plus riche de tous les rois et, en ayant tiré plus de trois mille talents, il lui en donna trois cents ».

Nous retiendrons de ces divers récits, d'une part l'épisode de l'ouverture du tombeau de David pour en retirer de grandes richesses, d'autre part l'utilisation d'une partie de l'argent pour rebâtir les murailles de Jérusalem et pour procurer au peuple toutes sortes d'avantages et d'utilités.

Que, parmi les plus utiles et les plus avantageuses des constructions faites ou refaites, il y ait eu à proximité des remparts, en dehors de la ville, un hôpital destiné à soigner les lépreux, rien n'est plus vraisemblable. La tradition du rôle hospitalier de Jean Hyrcan a subsisté. Le juriste Jacques Corbin, dans son traité *Les lois de la France*, ayant à parler des chevaliers de Malte, cite « l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, dont l'origine a commencé d'être Hospitaliers du Saint-Sépulcre, à l'imitation du Macchabée qui le premier en la sainte cité bastit l'hospital des Pauvres » et il inscrit en marge : « *Joannes Hircanus Machabeorum unus* ». (1)

On sait que Jean Hyrcan parvint, après la mort d'Antiochus, à ne plus payer de tribut aux rois de Syrie, qu'il fit un traité avec les Romains et qu'il fut le premier prince juif dont le nom fut inscrit sur les monnaies, bien qu'il n'eût jamais pris le titre de roi. Et, selon l'historien Josèphe, « après avoir gouverné durant trente-trois ans avec tant de sagesse et de vertu que l'on ne pouvait sans injustice trouver à redire, il mourut ».



Monnaie de Jean Hyrcan

(d'après *Coins of the Jews*, de Fred. W. Madden). La traduction de l'inscription est : Jean grand prêtre et le sénat des juifs.

(1) Jacques Corbin : *Les lois de la France*, Paris, 1613, p. 227.

Il serait évidemment fantaisiste de faire de Jean Hyrcan le premier grand maître de l'ordre de Saint-Lazare; ce serait en effet reconnaître à ce prince le don de prophétie (que Josèphe lui attribue) que d'imaginer qu'il fut à la tête d'un groupement portant le nom du ressuscité de Béthanie. Mais ayant identifié ce personnage, il nous est permis de dire que, selon toute vraisemblance, c'est Jean Hyrcan qui institua le premier établissement hospitalier de Jérusalem, et que cet hôpital, situé hors les murs à main droite de la porte qui s'appela plus tard du nom de Saint-Etienne, devint la maladrerie ou maison des lépreux, dont est issu l'ordre de Saint-Lazare (1).

Peut-être les moines infirmiers qui consacrèrent leurs soins aux lépreux trouvèrent-ils dans cette institution des traditions qu'ils transmirent à leurs successeurs les chevaliers; mais on comprend que les derniers aient à plusieurs reprises affirmé que leur hôpital était le plus ancien; ce qui a fait dire par des historiens (comme le P. Mainbourg, Julien de Saint-Didier, L. P. C. D. M.) que l'ordre de Saint-Lazare était l'ordre hospitalier primitif, duquel seraient sortis tous les autres, prétendant que dans les chroniques et pièces anciens, le terme « hospitalier » se rapportait exclusivement à l'ordre de Saint-Lazare, jusqu'au jour où un groupe, plus militaire et plus combattif, s'en sépara pour s'installer dans une autre maison sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste (1).

(1) On a prétendu que les hôpitaux sont une institution moderne et chrétienne. *The Jewish Encyclopedia* reconnaît qu'autrefois, de telles institutions étaient nécessaires seulement pour les étrangers, l'idée d'une isolation sanitaire étant tout à fait moderne, sauf dans le cas de lèpre, quand on employait une maison de séparation.

Elle ajoute : « Il a été affirmé que, dans son origine, l'hôpital est une institution spécifiquement chrétienne, mais le passage même de Jérôme qui est indiqué pour soutenir cette affirmation (Épître 77) montre que la dame romaine Fabiola, que Jérôme loue pour en avoir fondé un, avait, dans son opinion, seulement imité la coutume juive en « transplantant le terebinthe d'Abraham aux rivages d'Ausonie » (*The Jewish Encyclopedia*, t. VI, p. 470).

Il est bien certain qu'il fallut que les chefs du peuple juif prévissent des asiles pour les lépreux. La loi (Lévitique XIII, versets 44 à 46) les isolait :

« Tout homme donc qui sera infecté de lèpre et qui aura été séparé des autres par le jugement du Prêtre, aura ses vêtements dé cousus, la tête nue, le visage couvert de son vêtement et il criera qu'il est impur et souillé. Pendant tout le temps qu'il sera lépreux et impur, il demeurera seul hors du camp. »

Il est donc très vraisemblable que, hors des murs de Jérusalem, furent établies un certain nombre de cases destinées à ces lépreux; c'est l'ensemble de ces cases qui constituait la léproserie ou maladrerie.

(1) Nous devons signaler qu'à l'origine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, se trouve une tradition analogue à un certain point de vue, mais rapportant un fait plus récent. Elle est relatée par le Fr. Hayton dans son *Exordium Jerosolimitani Hospitalis et Ordinis* (Bibl. de Saint-Victor, n° 421, ms du XIV^e siècle). Voici le résumé qu'en donne l'ouvrage intitulé *Anciens statuts de l'ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre* (Paris, 1776, p. 213) :

« Suivant cet auteur, Melchior, Prince des Prêtres, détruisit le sépulcre de David pour s'emparer des richesses qu'il renfermait. On fit des plaintes au Prince d'Antioche, qui gouvernait la Palestine au nom de Jules César; le Prince eut une révélation

Si, à l'appui de cette thèse, ils n'ont apporté aucune preuve, si, ignorant la véritable personnalité de Jean Hyrcan, ils se sont contentés d'échafauder diverses hypothèses, on comprendra du moins comment cette tradition a pu se perpétuer.



Armoiries attribuées à Jean Hyrcan par l'Armorial de l'Ordre
(Bibliothèque Nationale — Département des Manuscrits)

Quant aux armes attribuées à Jean Hyrcan, ne peut-on voir dans la montagne de sable la sainte montagne de Sion et dans l'ancre le symbole de l'espérance, l'annonce de la Terre Promise. Ne seraient-elles pas alors le symbole primitif, antérieur à l'invention de tout blason, de Jérusalem avant l'ère chrétienne, avant que la mort du Christ ait fait adopter la croix potencée ?

L'AN 34 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE...

Mais les plus audacieux des historiens de l'ordre de Saint-Lazare se sont contentés de faire remonter l'origine de l'ordre aux débuts de l'ère chrétienne.

Voici la manière dont L. P. C. D. M. décrit cette fondation :

« Entre les ordres des chevaliers chrétiens, on doit donner le premier rang à celui de Saint-Lazare; puisque son institution est presque aussi ancienne que celle de l'Eglise, et que les fondements en furent jettes en la ville de Jérusalem, capitale du monde, par ceux que Jésus-Christ en avoit fait les Princes.

« Il fut institué pour deux fins qui regardent la charité en chef. La

in spiritu raptus est et deductus ante montem Calvario : là il lui est cnsseillé de bâtir un hôpital Domum pietatis pauperibus. Ce projet fut bientôt exécuté, multi viri in domo Hospitalis se submiterunt; ainsi l'Hôpital du Sépulcre est fondé sur la sépulture de David. »

C'est ainsi que l'Hôpital de Saint-Jean, établi près du Saint Sépulcre, serait la continuation de cet ancien hôpital, fondé entre l'an 45 et l'an 29 avant Jésus-Christ. L'historien Josèphe rapporte qu'Hérode fit ouvrir le tombeau de David. Nous pensons que c'est ce fait auquel le Fr. Hayton fait allusion, ce qui daterait la construction de l'hôpital entre les années 36 et 29 avant Jésus-Christ.

première est l'exercice des œuvres de Miséricorde, l'autre est la défense de la Foy et des Fidelles, qui n'ont jamais été sans persécuteurs, non plus que l'Eglise en terre sans estre militante.

« Les premiers desseins en furent priz au premier Concile de l'Eglise, célébré en Jerusalem par les Apôtres avant leur dispersion, l'an 34 de la Naisance de Jésus-Christ, où, après qu'ils eurent ouy les plaintes qui estoient faites sur l'administration des aumônes, et considéré que la prédication de la parole de Dieu ne leur permettait pas de vaquer aux ministères extérieurs, ny aux secours que la miséricorde doit au prochain, ils jugèrent à propos de s'en décharger sur des personnes illustres en condition et éminentes en vertu. Et pour cet effet, ils élurent en même temps, indifféremment du nombre des juifs et des gentils, Etienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas, auxquels ils commirent la recepte et la disposition des charités publiques, et généralement tous les exercices des œuvres de miséricorde, que sont la première des fins proposées à cet ordre. Tellement qu'on peut compter ceux-cy pour les premiers frères hospitaliers de la Religion ».

Il faut voir dans le fait rapporté ci-dessus — et que nous trouvons dans les Actes des Apôtres (Chapitre VI) — non l'institution d'un groupement ou d'une confrérie spéciale, mais la première organisation de l'administration des ressources de l'Eglise naissante. Il est certain, en effet, que, dans chaque communauté de chrétiens, il fallut songer à charger quelques fidèles du souci de recueillir des ressources, de les répartir et aussi de les centraliser. C'est ce qu'explique le même auteur :

« En suite de cette institution, dit-il, on commença à faire des collectes, ou questes, qui estoient envoyées à Jerusalem pour estre remises entre les mains de ces charitables œconomes et par eux attribuées aux misérables selon la nécessité d'un chacun.

« Or, les premiers qui firent profession de ces charitables exercices, ayant considéré que saint Lazare, seigneur de Béthanie, frère de Marthe et de Magdeleine, les avoit pratiqués en perfection, qu'il employoit libéralement ses biens à soulager les pauvres, qu'il avoit publiquement exercé l'hospitalité envers le fils de Dieu en son chasteau de Béthanie, où fuct sa retraite ordinaire pendant les trois ans de sa prédication comme note l'abbé Rupert, que sa maison estoit l'azile des premiers chrétiens, qu'appuyé de l'autorithé que sa naissance et ses mérites lui avoient acquise, il s'estoit hautement publié Protecteur et Deffenseur de la Religion chrestienne et de ses loix, ils se le proposèrent pour Chef et patron de leur Ordre et affectèrent d'estre appellés Hospitaliers de Saint-Lazare ».

SAINT JACQUES, ÉVÊQUE DE JÉRUSALEM (an 72).

A côté de cette tradition légendaire, faisant de saint Lazare le chef des

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 30 JANVIER MCMXXXII
POUR LES
EDITIONS DU CHANCELIER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DU DROIT
A PARIS

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

